



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 01-2021 décrétant un emprunt de cent six mille dollars (106 000 \$) sur une dépense de cent vingt-cinq mille deux cent cinquante-six dollars (425 256 \$) aux fins de réaliser les travaux de réfection de pavage sur la rue de la Pommeraie, dans le cadre du programme sur la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce huitième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-et-un.

Stéphane Giguère
Directeur général